



Novembre
Décembre

2024

Moments de vie à DAMAZAN



Le mot du Maire

Chères Damazanaises, chers Damazanais,

Cette année a marqué pour moi un grand changement. Passant du statut d'adjoint à celui de maire, j'ai vu se multiplier les rendez-vous, les réunions et surtout les responsabilités mais, entouré et aidé par une bonne équipe, je les ai acceptés avec confiance et alors que l'année touche à sa fin, je souhaite revenir sur les moments forts de 2024.



Tout d'abord, je remercie tous les bénévoles des associations et nos agents municipaux pour leur engagement sans faille. Grâce à eux tous, chaque manifestation a été un succès, des Marchés d'été au 14 juillet jusqu'à la fête, la foire et la Fête des bastides initiée par notre Conseillère départementale Madame Tonin et qui a pour but de faire mieux connaître, apprécier et mettre en valeur ces cités si particulières.

La nouvelle Commission de santé a obtenu un appréciable résultat, un de nos médecins retraités ayant accepté de reprendre un jour de consultation par semaine, et nous avons maintenant l'assurance de l'installation prochaine d'une jeune médecin qui reçoit déjà des patients un samedi sur deux.

Sur le plan des travaux, l'année 2024 a vu l'achèvement de la rénovation de l'école primaire qui offre aux enfants un environnement moderne et adapté à leurs besoins. En 2025 nous poursuivrons nos efforts pour répondre aux attentes des habitants.

Parmi les projets phares à venir, citons l'aménagement de la mairie afin de la rendre plus fonctionnelle, moins énergivore et surtout accessible à tous car équipée d'un ascenseur ! Enfin, la transition écologique restera au cœur de nos préoccupations. Nous mettrons en place des actions concrètes pour préserver notre environnement, notamment en favorisant le tri des déchets.

Avec toute l'équipe municipale, Je vous remercie pour la confiance que vous nous accordez et nous souhaitons, à toutes et tous, de très belles fêtes de fin d'année.

Rendez-vous en 2025 pour continuer, ensemble, à construire un avenir durable et convivial pour notre commune et rendez-vous tout d'abord le vendredi 10 janvier pour vous présenter nos vœux puis rendez-vous aux aînés le jeudi 23 janvier pour un repas convivial.

Le maire,

Michel Serena

VIE MUNICIPALE



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

Présents : M. Michel SERENA. Mmes C. AGOSTI, I. DE LONGHI, MM. S. MOLENA, S. ROSSATO, Mmes M.-P. BALDAZZINI, S. DELAURIER, F. DUBOURG, N. JOUSSE, M. PAGNONCELLI, MM. D. CHABOT, D. GHIRARD, J.-M. SARTORI.

Absents/excusés : Mme N. BACARISSE, M. Michel MASSET.



Sur proposition de M. le Maire, le Conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour : Vente des fossés à la SCI Marquant – Décisions modificatives – Stagiaire CDG.

1 - TARIFS CANTINE

Lecture des tarifs actuels des repas servis au restaurant scolaire et rappel de la tarification sociale mise en place depuis l'année scolaire 2022/2023.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par de nombreux foyers, le Conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année scolaire 2024/2025.

Par souci d'économie, mais également pour tenir compte des conditions actuelles de travail dans la cantine sans aucun système de ventilation, il a été décidé de recourir à la livraison des repas pour l'Accueil de Loisirs durant les vacances scolaires d'été ; les repas pour la Micro-crèche continueront à être préparés sur place.

Les commissions « Enfance » et « Finances » sont par ailleurs chargées d'examiner les dépenses de fonctionnement des écoles, de l'Accueil de Loisirs et de la Micro-crèche afin de proposer la révision des participations réclamées aux communes signataires de convention.

2 - REDEVANCE CAMPING

Le Conseil indique que la redevance annuelle due par le signataire de la convention pour la gestion et l'exploitation par délégation de service public du camping municipal du lac de Damazan et fixée par délibération du 22 mars 2022, n'a pas été renégociée pour l'année 2024 et reste donc à 2 000 €

	<u>TARIF 2024 PAR NUIT</u>	
	Haute saison	Moyenne saison
	Du 01/07 au 31/08	avril/mai/juin/septembre/octobre
EMPLACEMENT STANDARD AVEC ÉLECTRICITÉ		
Forfait 1-2 pers + 1 véhicule + 1 tente	23.00 €	20.00 €
EMPLACEMENT SUPÉRIEUR (110 M²) AVEC ÉLECTRICITÉ		
Forfait 1-2 pers + 1 véhicule + 1 caravane ou 1 camping-car	26.50 €	23.00 €
FORFAIT VÉLO		
Forfait 1 pers + 1 vélo + 1 tente	15.50 €	14.00 €

AUTRES TARIFS		
Taxe hébergement		0.67 €
Pers supp adultes	5.00 €	4.50 €
Pers supp enfants	5.00 €	4.00 €
Tente supplémentaire		4.00 €
Voiture supplémentaire		4.50 €
Electricité en plus : téléphone, batterie, voiture, vélo électrique		3.00 €
Machine à laver : 1 dose lessive		1.00 €
Parking mort		5.00 €
Remplissage eau camping-car		5.00 €

Ainsi qu'il l'avait annoncé, M. SERENA a rencontré un conseiller de la Sté Concerto, spécialisée dans les ventes de campings, qui a établi un avis de valeur sur l'ensemble camping et gîtes. Le Conseil, par 12 voix « POUR » et 1 abstention (D. CHABOT exprime son désaccord sur le principe de la vente de ces biens, ce qui représente selon lui un échec de la municipalité), **SOUHAITE** poursuivre la procédure de vente, **AUTORISE** le M. Maire à signer des mandats de vente, d'une part à la Sté Concerto, et d'autre part à des agences immobilières susceptibles de trouver des acheteurs.

3 - REDEVANCE TÉLÉSKI

Après relecture de la convention d'occupation du domaine public établie entre la Mairie et la Société « Cascade Waterpark » sur le lac du Moulineau, le Conseil, compte tenu des conditions climatiques du printemps et du début de l'été, décide de ne pas appliquer la réindexation prévue au paragraphe « Redevance » et de maintenir, pour 2024, la redevance annuelle à la somme de 2 000 €.

4 - VENTE DES MAISONS « AU CANAL » ET « RUE CAPURAN » DES TERRAINS « AU MOULINEAU » ET « AU CANAL » DE FOSSÉS À LA SCI MARQUANT

Le Conseil, après avoir examiné les différentes offres d'achat, décide de fixer comme suit les prix de vente des immeubles suivants :

maison *au Canal* : 20 000 € ; maison *rue Capuran* : 20 000 € ; terrain *au Moulineau*, pour une superficie de 600 m² environ : 2 € le m²

terrain à *La Bastisse*, pour une superficie de 3 500 m² environ : 5 € le m².

fossés à la SCI de Marquant : le Conseil confirme les termes de la délibération du 28 mai 2019 pour un montant de 10 000 €.

5 - CRÉDIT RELAIS

Considérant l'exposé de J.-M. SARTORI sur l'actuelle situation financière de la Commune, et le besoin urgent de trésorerie en complément des ventes déjà actées, le Conseil émet un avis favorable à la consultation de banques en vue de contracter un crédit relais de 300 000 € sur une durée de 2 ans et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

6 - ADHÉSION AU CENTRE DE SANTÉ DU LAVARDACAIS

En sa qualité d'adhérent institutionnel pour 2024, le Conseil accepte de verser une cotisation annuelle de 0,25 € par habitant à l'Association de Gestion du Centre de Santé du Lavardacais.

7 - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Objets : Virements + ouverture de crédits

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2113 (21) - 10066 : Terrains aménagés aut	9 000,00	1641 (16) - 10022 : Emprunts en euros	30 025,58
21311 (21) - 10065 : Bâtiments administrat	-39 000,00		
21312 (21) - 10058 : Bâtiments scolaires	30 000,00		
215731 (21) - 10022 : Matériel roulant	30 025,58		
	30 025,58		30 025,58
Total Dépenses	30 025,58	Total Recettes	30 025,58

8 - RECRUTEMENT SECRÉTAIRE DE MAIRIE – CONVENTION CDG

Étant donné les difficultés de recrutement de secrétaires de mairie et le futur remplacement de la DGS par une personne qui prendra également sa retraite dans 3 ans environ, le CDG47 propose la mise à disposition pendant 4 mois d'un agent en cours de formation au Diplôme Universitaire Carrières Territoriales, puis durant 6 mois, une période contractuelle de mise à disposition de personnel par l'intermédiaire d'une convention. À l'issue de cette période, si l'agent correspond au profil recherché, la Mairie devient son employeur. Dans le cas contraire, le contrat s'arrête et le CDG peut présenter une autre candidature.

Cela permettrait ainsi à cette personne de se former sur une période plus longue et d'être opérationnelle le moment venu.

Le Conseil **ACCEPTE** cette proposition, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de collaboration établie par le CDG 47 et le charge de réaliser le suivi de cette procédure.

9 - QUESTIONS DIVERSES

☞ **Michel SERENA** présente le dossier déposé par une entreprise de Bourran qui propose l'implantation d'un distributeur automatique de plats cuisinés. Après discussion, les élus concluent que la situation la plus intéressante serait sur la ZAE de la Confluence où se concentrent l'activité économique et un flux circulaire important. La Communauté sera donc interrogée à nouveau à ce sujet.

Michel SERENA donne ensuite lecture de la lettre adressée par Madame BRU, présidente du Foyer Rural Puchois, qui remercie la Municipalité pour le prêt de salles durant les travaux dans la salle polyvalente de Puch d'Agenais.

☞ **Stéphane MOLENA** évoque le problème de logements insalubres.

☞ **Denis GHIRARD** signale la présence régulière, sur la place, de 2 personnes en état d'ébriété qui agressent verbalement des personnes âgées. Il sera demandé à l'ASVP de veiller à remédier à ce genre d'incident.

☞ **Nathalie JOUSSE** tient à remercier Noëlle JURADO qui a manifesté sa volonté de participer à la matinée « Joursnets47 », laquelle n'a pas pu avoir lieu faute de participants en nombre suffisant. Une nouvelle matinée sera organisée après la rentrée des classes, un mercredi matin, en associant les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs. Françoise DUBOURG propose d'y associer également les associations locales.

☞ **Daniel CHABOT** fait un bref compte-rendu de la réunion de la commission « Bassin Versant » à laquelle ont participé une trentaine de propriétaires riverains : le but était de leur rappeler

leurs devoirs d'entretien des berges des ruisseaux longeant ou traversant leurs propriétés. Il en ressort qu'un premier audit sera réalisé pour lister les travaux les plus urgents avant d'établir un planning d'entretien régulier.

🔗 **Michel SERENA** évoque la demande de garantie bancaire déposée par la SEM47 dans le cadre d'un emprunt à réaliser pour achever les travaux de création du lotissement de Fouragnan. Le montant de cette garantie étant trop élevé par rapport à la trésorerie actuelle de la commune, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable. Néanmoins, les services de la Trésorerie Générale seront interrogés à ce sujet.

🔗 **Jean-Michel SARTORI** indique qu'un état des lieux a été réalisé par un technicien professionnel sur le bâtiment abritant la mairie-annexe : il en ressort que des travaux doivent être entrepris très rapidement, d'une part pour traiter les termites, d'autre part pour retirer les fientes de pigeons amassées au 2^{ème} étage et fermer tout accès à ces volatiles.



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Présents : M. Michel SERENA. Mmes C. AGOSTI, I. DE LONGHI, MM. S. MOLENA, S. ROSSATO, Mmes N. BACARISSE, M.-P. BALDAZZINI, S. DELAURIER, F. DUBOURG, N. JOUSSE, M. PAGNONCELLI, MM. D. GHIRARD, J.-M. SARTORI.

Absents/excusés : MM. D. CHABOT, M. MASSET.



1 – VENTE DU TERRAIN DE L'« ANTENNE FREE »

M. le Maire rappelle que par délibération du 8 octobre 2020, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'implantation par la Société Free Mobile d'une antenne relais au stade vélodrome, lieu-dit « Betbèze », moyennant une redevance annuelle de 5 000 € pendant 12 ans. Les droits d'occupation et de bail ont été transférés à la Société Cellnex France désormais propriétaire de l'infrastructure de téléphonie mobile qui a entamé une démarche pour acquérir la portion de terrain (105 m²) qu'elle occupe. Le Conseil **DÉCIDE** d'accéder à cette demande, **ACCEPTE** le prix d'achat proposé de 50 000 €, **DIT** que cette opération entraînera de plein droit la résiliation de la convention d'occupation du domaine public conclue le 28 octobre 2020, **PRÉCISE** que des servitudes de passage et de tréfonds seront établies en même temps que l'acte de vente pour permettre l'accès à la parcelle et l'alimentation des équipements, que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur, **CHARGE** M. le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à cette opération et **AUTORISE**, ou l'Adjoint qui pourrait être désigné pour le remplacer, à signer tous documents et actes y afférents.

J.-M. SARTORI signale que la ligne de trésorerie de 300 000 € vient d'être débloquée pour permettre de clôturer plus aisément l'exercice. Il rappelle que la situation financière actuelle ne permet plus d'entretenir le patrimoine déjà mal entretenu jusqu'à présent. Il y a donc nécessité d'en vendre une partie, à des prix malheureusement très bas compte tenu de son état.

2 – LOCATION-VENTE DU TERRAIN « BASSIN DU CANAL »

M. le Maire rappelle que le 11 juillet 2024, a été décidée la vente de l'immeuble situé 175 Route de Monheurt, pour le prix de 20 000 €. L'acheteur a proposé une location-vente qui pourrait se décomposer d'une part, en un apport de 7 000 € et d'autre part, en un prêt de 13 000 € sur 4 ans avec une mensualité de 290,63 ou sur 3 ans avec une mensualité de 380,93 €.

Le Conseil **CONFIRME** sa volonté de vente, **ACCEPTE** la solution de location-vente avec apport de 7 000€ et prêt de 13 000 € sur une durée de 4 ans représentant une mensualité de 290,63 €

correspondant à un taux d'intérêt de 3,5 et **AUTORISE M.** le Maire, ou l'Adjoint désigné pour le représenter, à signer tous documents afférents à cette transaction.

3 – CAUTION SEM47

La SEM47 ayant renouvelé sa demande de garantie d'emprunt à hauteur de 80% pour un prêt de 650 000 € destiné à financer la réalisation du lotissement de Fouragnan, comme prévu dans la concession d'aménagement, le Conseil, dans un premier temps refusé cette demande en raison de la situation financière de la Commune mais il souhaite maintenant recueillir l'avis de conseillers juridiques avant de prendre une décision finale.

4 – COUPE DE BOIS 2025

Vu le Code Forestier, la Charte de la Forêt Communale et considérant le document d'aménagement en vigueur, les éléments présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées, considérant la proposition du programme d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits, le Conseil **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation :

UG	Programme	Proposition	Justif.	Type coupe	Surf. à dés. (ha)	Volume Total (m3)
19b	2025	2025		RA	1.44	360

Orientation de mise en marché :

Dénomination du chantier forestier ou UG	Produits majoritaires	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
19b	Bois d'œuvre				X	

La Commune de Damazan accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et dans le but améliorer leur attractivité acheteurs et maximiser la probabilité de recette.

Modalité de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement:

Dénomination du chantier forestier ou UG	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied
19b		X

Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage/classement...).

5 - TRANSFERT DE MISSION INFOGEO47 DU CDG47 A TE47

La Commune adhère au service Système d'Information Géographique (SIG) proposé par le CDG47, dénommé InfoGéo47 qui fournit tous renseignements relatifs à la consultation cadastrale et aux données géographiques, à la gestion du parc funéraire et à la gestion des dossiers d'urbanisme.

Dans un souci de mutualisation et de sécurisation technique et financière, il est apparu opportun de transférer la mission à Territoire d'Energie 47 à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Conseil **ACCEPTE** ce transfert, **DÉCIDE** d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2025, au Service d'Information Géographique (SIG) proposé par TE47 et dénommé InfoGéo47, **AUTORISE M.** le Maire à signer la convention d'adhésion afférente.

6 - HABITAT PARTAGÉ/ PARTICIPATION COMMUNALE

M. le Maire rappelle que le dossier de candidature déposé dans le cadre de l'appel à projet « Habitat Partagé » pour la création de 12 logements avec espace partagé dans l'immeuble situé 48 et 50, Place Armand Fallières à Damazan, fait état d'une participation financière de la Commune indispensable à l'attribution de subventions. Il indique qu'à la suite d'une réunion avec les porteurs du projet, il a été évoqué un montant de 10 000 € à verser sur 2 exercices budgétaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de participer au financement du projet « Habitat Partagé - Résidence Armand Fallières » porté par le bailleur social Habitalys, **DÉCIDE** de fixer le montant de cette participation à 10 000 € qui seront versés à part égale sur 2 exercices, **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier. Cette opération apportera de nouveaux logements dans le centre-bourg qui sera ainsi valorisé.

J.-M. SARTORI remarque que le projet « Seniorales » dans le lotissement de Fouragnan a finalement été abandonné par Habitalys ; la SEM47 propose de créer 8 lots supplémentaires mais le Conseil n'y est pas pour l'instant favorable .

7- GESTION DE L'ALSH ET DE L'ALAE PAR DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. le Maire rappelle que la convention de délégation de service public concernant la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'Accueil périscolaire (ALAE), signée avec IFAC 47 expirera le 31 décembre 2024 : il convient de lancer un appel à concurrence pour une nouvelle délégation de service public dont la durée sera de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Conseil **DÉCIDE** de continuer pendant trois ans à confier la gestion de l'ALSH et de l'ALAE sous forme de délégation de service public et **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure simplifiée.

QUESTIONS DIVERSES

↳ La Chambre Régionale des Comptes a transmis aux Communes membres de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* le rapport de son contrôle des comptes de cet EPCI : afin de pouvoir émettre un avis à ce sujet lors de la prochaine séance, il est décidé que ce document sera transféré à chaque conseiller municipal.

↳ F. DUBOURG informe que le nouveau site internet de la Commune est désormais actif.



11 novembre

Jour anniversaire de l'armistice de 1918, le 11 novembre est aussi, par la loi du 28 février 2012, une journée de commémoration et d'hommage à tous ceux qui sont morts pour la France.

La municipalité et les associations d'anciens combattants s'unissent pour convier les Damazanais à participer à cette cérémonie.

Des fleurs seront déposées à **11 h 30 au Monument aux Morts** .



LA BASTIDE EN FÊTE !

18,19 & 20 oct. 2024

Pour cette manifestation à l'initiative du Conseil départemental, les bastides du Lot-et-Garonne se sont mobilisées, chacune à sa manière.

À Damazan, cela a commencé vendredi au restaurant scolaire où un repas médiéval a été servi aux écoliers par un personnel « en costume ».



Samedi et dimanche, les visites de la bastide étaient assurées par le *Raconteur de pays* et *Daniel* proposait des jeux aux enfants. Trois expositions présentaient une évocation de la bastide : huit collages réalisés par *Damaz'Arts* rappelant les activités économiques, artisanales ou intellectuelles pratiquées dans les bastides, des mannequins habillés par le *Club Détente et Loisirs* donnaient un aperçu de « la mode » au XIII^e siècle et, sous la halle, une trentaine de vues de Damazan, vers 1910 et de nos jours, rendaient compte des changements survenus ou, au contraire, de ce qui a perduré.



Le « clou » de la manifestation a été, samedi soir place de la mairie, un spectacle laser-musical sur la façade de la mairie annexe et racontant l'histoire de Damazan en un texte écrit et dit par M. PARAILLOUS.

L'ENTRETIEN DU TROTTOIR

Chacun doit participer à l'effort collectif d'entretien pour maintenir la commune dans un état constant de salubrité, d'hygiène et de sécurité ; les employés municipaux veillent régulièrement à la propreté des rues, l'entretien est l'affaire de tous.

L'arrêté du 3 octobre 2024 spécifie :

- ◆ Chaque propriétaire, ou locataire, est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis ou, s'il n'existe pas de trottoir, sur un espace de 1m de largeur .
- ◆ Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage qui doit être réalisé à l'exclusion absolue de tout produit phytosanitaire (rigoureusement interdit).
- ◆ Les déchets doivent être ramassés et jetés avec les déchets verts : composteur ou déchèterie. La propreté des caniveaux garantit l'écoulement des eaux de pluie.
- ◆ Il faut de même, le cas échéant, débarrasser les trottoirs de la neige et y jeter du sel, du sable ou des sciures de bois en cas de verglas.
- ◆ Le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite ne doit pas être gêné : n'y déposer ni matériaux, ni ordures et ne pas y stationner.



L'arrêté est affiché et consultable en mairie.

C'EST À CHACUN DE BALAYER DEVANT SA PORTE !



ENFANCE ET JEUNESSE



Pendant leurs vacances d'automne, **Benoît, Emmet, Timéo, Abigaël, Ezekiël, Solène, Thomas et Aaron**, des jeunes de 12 à 17 ans accompagnés par Antonin BRUNETAUD, ont consacré une semaine au rajeunissement, ou à la création, du marquage au sol dans la cour de l'école élémentaire des jeux pratiqués par les enfants pendant les temps de loisirs (marelles, circuits variés...).

Ils ont renouvelé également les tracés nécessaires à toutes les activités sportives des écoliers. Le matériel et les fournitures nécessaires au chantier étaient fournis par la municipalité et apportés par les services techniques .

Traditionnellement, les après-midi ont été réservés à des activités ludiques ou culturelles.



VIE ASSOCIATIVE

LA FÊTE ET LA FOIRE : UNE RÉUSSITE du COMITÉ DES FÊTES





NOVEMBRE ET DÉCEMBRE : LE PROGRAMME

- Possibilité de modifications en fonction de la météo.
- Tout licencié au club peut organiser une reconnaissance de rando hors programme.

**Rappel : ayez toujours votre licence sur vous
LORS DES RANDONNÉES !!!**

RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	LIEU et heure de départ		Animateurs à contacter pour tout renseignement
7 novembre	SAINT-SARDOS	14 h	06 77 76 21 26
14 novembre	GONTAUD-DE-NOGARET	14 h	06 40 12 33 68
21 novembre	TOMBEBOEUF	14 h	06 76 03 74 99
5 décembre	AIGUILLON	14 h	06 74 64 89 04
12 décembre	ROMESTAING	14 h	06 77 76 21 26
19 décembre	CLERMONT-DESSOUS	14 h	06 76 03 74 99

RANDONNÉES DU DIMANCHE :

Date	LIEU et heure de départ		Animateurs à contacter pour tout renseignement
3 novembre	RUFFIAC	14 h	06 77 76 21 26
17 novembre	MONHEURT	11h	07 87 94 71 07
1 ^{er} décembre	HAUTESVIGNES	14 h	06 77 76 21 26
15 décembre	AMBRUS	14 h	07 87 94 71 07



Dimanche
8 décembre

Salle
des
Fêtes

*Marché
de Noël*



ADOPTEZ UN COMPOSTEUR

pour votre jardin

6 NOVEMBRE 2024
16h00 à 18h00

Damazan
Salle des fêtes

15€ par chèque à l'ordre du
Trésor Public à remettre
lors de la distribution



INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

Guillaume Merlant • 06 77 60 40 93



COLLECTE DES POUBELLES

LE SMICTOM LGB INFORME :

Les colonnes aériennes de collecte des ordures ménagères qui ont été livrées pour remplacer les anciens conteneurs ne correspondaient pas au matériel commandé. Elles ont donc été renvoyées et les colonnes appropriées sont attendues.

En raison de ce contretemps, le SMICTOM LGB a pris la décision de reporter la mise en place de l'arrêt des collectes.



LA COLLECTE DES POUBELLES AU PORTE À PORTE CONTINUERA LES LUNDI ET JEUDI JUSQU'AU MOIS DE FÉVRIER 2025

LE TRI AU MOIS DE SEPTEMBRE

- ◆ le tonnage des ordures ménagères collectées a **diminué de 7%**
- ◆ celui du papier de **4,5%**
- ◆ Le tonnage du verre a **augmenté de 62%**
- ◆ celui des déchets recyclables (la colonne jaune) de **39%** !



AVIS - ANNONCES - INFOS

SERVICES D'URGENCE

Depuis le 1er octobre 2024, les services d'urgence (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers) utilisent un numéro unique, le **0800 112 112**, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours.

Le 0 800 112 112 ne prend pas directement d'appel d'urgence, c'est un numéro qui rappelle le demandeur uniquement.

Ce numéro est gratuit, le fait de décrocher ne sera pas facturé ni surtaxé. Il n'y a aucun risque à répondre à cet appel, ce n'est pas un spam.

Les services d'urgence
vous rappellent désormais avec le

0 800 112 112

Ceci n'est pas un spam !



Pensez à **enregistrer** dès maintenant
ce numéro **dans vos contacts**



DU CHANGEMENT À LA LAVERIE

Une communication de l'ESAT :

C'est en 1998 que la *Blanchisserie des Arcades* ouvrait ses portes place Armand Fallières.

Au cœur de la Bastide, pendant 25 ans, les travailleurs en situation de handicap et leur encadrant ont accueilli les clients pour l'entretien et le repassage de leur linge. Au fil des années, l'activité s'est diversifiée, des gîtes, des restaurateurs, des entreprises locales ont sollicité les services de la blanchisserie. Pendant quelques années même Les Thermes de Casteljaloux étaient client. C'est en 2020 qu'à l'activité de blanchisserie s'est ajoutée une activité de Pressing. Ainsi, une offre complète de service d'entretien du linge été proposée.

L'ESAT de Bouët a toujours été dans une démarche de réponses aux besoins locaux et dans une démarche de recherche de solutions d'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap qu'il accueille.

C'est ainsi qu'en début d'année 2024, afin de concilier, les besoins d'évolution et la volonté de maintenir une activité de proximité que la décision a été prise de transformer l'activité de **Blanchisserie Pressing des Arcades en Relais Pressing Blanchisserie Des Arcades qui se situera à compter du 4 novembre dans les locaux de l'ancienne poste de la commune, rue d'Aiguillon**. L'équipe vous accueillera du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h (15h45 le vendredi) pour prendre soin de vos vêtements et linge de maison.

A l'occasion de ce déménagement, l'ESAT partagera le local de l'ancienne poste avec une nouvelle association **Tous pour Chacun** qui œuvre aussi pour un mieux vivre ensemble.



DU CHANGEMENT AUSSI

« CHEZ ZAZA »

TABAC-PRESSE-ÉPICERIE-FRUITES ET LÉGUMES
PLACE ARMAND-FALLIÈRES

De nouveaux horaires

Ouverture tous les jours de 6 h 30 à 13 h et de 15 h à 19 h 30
(fermé le mercredi entier et le dimanche après-midi)

Un nouveau service

Service de livraison jusqu'à 10 km
les mardi et jeudi de 9 h 30 à 11 h

« Et pour fêter les 15 ans de mon commerce de proximité et la première année avec ma collaboratrice Sandra PAVAGEAU, tous nos clients sont invités à un apéritif convivial, **au magasin sous les arcades, dimanche 17 novembre à 12 h !** »

Isabelle MESSINE



Chez nos voisins...

FESTIVAL

ALIMENT TERRE



Notre avenir se joue dans nos assiettes



15 OCTOBRE - 30 NOVEMBRE

COORDONNÉ PAR LE CENTRE FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE alimentsolidaire.org Festival ALIMENT TERRE 2017

AVEC LE SOUTIEN DE :



Jeudi 7 novembre - "L'avenir paysan en question" Au Cinéma Confluent - À Aiguillon

Dès 19h - Pot offert par Biocoop Gaïa de Port-Sainte-Marie, suivi d'une auberge espagnole (Chacun apporte un plat pour un repas partagé)
20h30 - Projection du film "**La théorie du boxeur**" suivie d'un échange animé par le CCFD-Terre solidaire et la Confédération paysanne du 47.

Tarif unique 5€

15^e FESTIVAL BD CLAIRAC

23 & 24
NOVEMBRE
2024



www.clairacbd.fr



Illustration : Jean-Philippe Arribas © 2024

EXPOSITION BD

« TERRES AUSTRALES »
« DESSINS ET PHOTOGRAPHIES »
EMMANUEL ET FRANÇOIS LEPAGE
TEMPLE DE CLAIRAC (47)
23-24 NOVEMBRE 2024



Festival
CLAIRAC **BD**

DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h - Sur rendez-vous l'après-midi
EN CAS D'URGENCE le week-end et les jours fériés, un élu est joignable par téléphone (05 53 79 40 15)

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie le jeudi matin

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h

La POSTE RELAIS - Tabac-Presses « La Tabatière » ☎ 05 53 93 82 66

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h - samedi de 6 h 30 à 12 h 30

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le PÔLE ENFANCE

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ☎ 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - ☎ 05 53 88 00 13

Le CENTRE de LOISIRS - ☎ 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - ☎ 05 53 88 60 57

La PMI - (à Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 ✉ haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

UNA de DAMAZAN - ✉ una@unadamazan.fr site : una-damazan-houailles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00
site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 03 53 79 40 15

AGENTE FRANCE-SERVICES - ☎ 05 53 65 85 14 ✉ confluent-multi-sites@france-services.gouv.fr

Sur rendez-vous : jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h